

Le secteur enfance accueille tous les enfants à partir de l'âge de 3 ans révolus ou à partir du début de la scolarisation et jusqu'à 12 ans.

### Inscription :

L'inscription se fait à l'accueil situé 4, rue Haute 57180 Terville.

### Les horaires de l'accueil administratif en période scolaire sont :

JOURS	MATIN	SOIR
LUNDI	8 H 30 – 12 H 00	14 H 00 – 17 H 00
MARDI	8 H 30 – 12 H 00	14 H 00 – 17 H 00
MERCREDI	8 H 30 – 12 H 00	14 H 00 – 17 H 00
JEUDI	8 H 30 – 12 H 00	14 H 00 – 17 H 00
VENDREDI	8 H 30 – 12 H 00	14 H 00 – 17 H 00

Les parents sont priés de se munir :

- du carnet de santé de l'enfant
- de leur numéro allocataire CAF, du dernier avis d'imposition et des déclarations de revenus du Luxembourg si vous êtes travailleur frontalier.

La fiche de renseignements et la fiche sanitaire doivent être dûment complétées, datées et signées par le responsable légal de l'enfant.

**Une adhésion de 5,00 € sera facturée sur la 1ere facture, elle est obligatoire et fait office d'assurance.**

### Accueil et départ des enfants

Aucun enfant ne peut être autorisé à rentrer seul à l'issue d'un accueil collectif de mineurs (périscolaire, mercredis loisirs et centres aérés). **Seuls les responsables (parents ou tuteurs) ou une personne majeure dûment désignée lors de l'inscription par écrit, sont autorisés à récupérer les enfants.**

En cas de situation particulière de l'autorité parentale (séparation, divorce...) un document administratif de décision de justice devra impérativement être fourni à l'inscription pour l'application de toute décision concernant la garde de l'enfant. En l'absence de toute décision de justice, la signature des deux parents sera exigée pour que l'enfant puisse continuer à fréquenter les activités.

### Santé – Traitement médicaux – Allergies

La fiche sanitaire doit être remplie lisiblement et avec précision.

Si l'enfant doit prendre un traitement durant les différents accueils, nous devons être en possession de l'ordonnance du médecin.

Dans le cas contraire, nous ne sommes pas légalement en mesure d'administrer un traitement médical à votre enfant.

Si votre enfant souffre d'une ou plusieurs allergies, nous pouvons l'accueillir mais nous devons être en possession d'un PAI (protocole d'accueil individualisé) et d'une trousse de secours, prescrite par votre allergologue. En l'absence de ces deux éléments, nous ne pourrions pas accueillir votre enfant.

En cas d'allergie alimentaire particulière, il vous est possible de fournir le repas de votre enfant et celui – ci vous sera déduit de la facture mensuelle.

Si votre enfant nécessite un accueil plus personnalisé, vous avez la possibilité de prendre contact ou d'être mis en relation avec la responsable du secteur enfance.

# PERISCOLAIRE ET MERCREDIS LOISIRS

## Horaires de fonctionnement des différents accueils périscolaires

### Matin

Lundi, mardi, jeudi et vendredi à partir de 7h30 jusqu'à 8h30

### Midi

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12 h à 14 h

### Soir

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 jusqu'à **19h00**.

### **NOUVEAUTE PERISCOLAIRE DU SOIR :**

L'accueil au périscolaire du soir se fera désormais **jusqu'à 19h00** (hors mercredis et vacances scolaires). Les enfants inscrits au périscolaire et qui pratiquent une activité extrascolaire sur la commune de Terville pourront être déposés et récupérés sur le lieu de l'activité si vous en faites la demande.

### Accueil du matin :

Horaires : 7h30 à 8h30

A partir de 7h30, les responsables de l'accueil périscolaire feront un accueil échelonné dans les points d'accueil à savoir :

- Salle périscolaire matin entrée place Jean Jaurès, pour les élèves de la maternelle et élémentaire du groupe scolaire Marcel Pagnol
- A l'ATEJ, entrée par l'accueil pour les élèves du groupe scolaire « Le Moulin » et « Pomme d'Api ». Le départ pour l'école se faisant à 8h20, les enfants doivent être déposés à 8h15 maximum.
- A l'école Pilâtre de Rozier dans la salle périscolaire pour tous les élèves de ce groupe scolaire.

### Accueil du soir :

Les enfants sont accueillis à partir de 16h30 à la sortie de l'école et **jusqu'à 19h00 :**

- A l'ATEJ pour les enfants des groupes scolaire « Marcel Pagnol », « Le Moulin » et « Pomme d'Api ».
- A l'école Pilâtre de Rozier pour les enfants de ce groupe scolaire.

### **NOUVEAUTE DESINSCRIPTIONS ENFANTS :**

Dans un souci de sécurité et d'organisation avec les écoles, toutes désinscriptions le jour même doit impérativement être signalées au secrétariat. Merci de noter que cette annulation n'entraîne pas la non-facturation.

Vous devrez alors récupérer votre enfant sur le lieu d'accueil et non plus directement à l'école :

#### **Marcel Pagnol primaire :**

Le midi directement au 112 à partir de 12h20 et le soir à l'ATEJ à partir de 17h00

#### **Marcel Pagnol maternelle :**

Le midi à l'ATEJ à partir de 12h15 et le soir à l'ATEJ à partir de 16h45

#### **Le Moulin et Pomme d'Api**

Le midi à l'ATEJ à partir de 12h15 et le soir à l'ATEJ à partir de 16h45

#### **Pilâtre de Rozier maternelle et primaire**

Le midi à partir de 12h10 et le soir à partir de 16h40, dans la salle périscolaire.

## Horaires de fonctionnement des différents accueils mercredis loisirs

La prise en charge des enfants se fait :

- Soit à la journée
- Soit le matin avec ou sans repas
- Soit l'après-midi avec ou sans repas

Les horaires d'accueil sont de **7 h 30 à 9 h 00** pour la journée ou la matinée.

**L'accueil pour les enfants venant uniquement le matin se termine à 12h00.**

**L'accueil pour les enfants venant uniquement le matin et le repas se termine à 14h00.**

L'accueil pour les enfants venant uniquement l'après-midi se fait de **13h30 à 14h00.**

Si les enfants viennent pour le repas de midi et l'après-midi, ils sont attendus entre **11h45 et 12h00.**

Les enfants doivent être impérativement récupérés **à 18 h 30.**

## Plannings

Les inscriptions au périscolaire du midi, du soir et des mercredis loisirs se feront à partir du portail famille de l'ATEJ <https://atej.leportailfamille.fr/>

## **NOUVEAUTE INSCRIPTIONS, MODIFICATIONS AU PERISCOLAIRE ET MERCREDIS LOISIRS :**

Pour des raisons d'organisation, toutes inscriptions ou modifications au périscolaire et mercredis loisirs devront se faire au plus tard **le dernier jour ouvrable avant 16h30.**

## Inscriptions périscolaire du matin

Pour la prise en charge des enfants sur l'accueil périscolaire du matin, vous disposer de 2 options :

- Le forfait : votre enfant sera inscrit automatiquement tous les matins. L'inscription est valable pour un trimestre et est à renouveler chaque trimestre. Aucune modification de présence n'est possible avec cette option.
- A la demande : vous inscrivez votre enfant au périscolaire du matin en fonction de vos besoins. L'inscription se fait à partir du portail familles le **dernier jour ouvrable avant 16h30.**

## Modifications Eventuelles

Toutes les modifications (absences, inscriptions...) concernant votre enfant devront être faites à partir du portail famille **le dernier jour ouvrable avant 16h30.** Ceci dans un souci de gestion des repas, d'organisation et de sécurité de la prise en charge de votre enfant.

Tout changement au niveau des coordonnées de contact (employeur, domicile, téléphone...) devra être communiqué au secrétariat ou sur le portail famille dans les meilleurs délais de manière à pouvoir joindre les familles en cas d'urgence.

## Absences

**En cas de sorties organisées par les écoles, ou en cas de grève, entraînant l'absence de l'enfant à l'accueil périscolaire le matin, le midi et/ou le soir, il est impératif de **faire la modification sur le portail famille le dernier jour ouvrable avant 16h30.** Toute absence non justifiée dans les délais sera facturée.**

Pour toute absence en cas de maladie de l'enfant, un certificat médical devra être présenté **au plus tard, au secrétariat 48 heures après l'absence de l'enfant. En l'absence de tout justificatif les journées seront facturées.**

## Retards

Les parents sont tenus de **respecter l'horaire de 19h00**. Tout retard prévu après 19h00 doit être signalé au 03.82.34.14.14.

En cas de retard non signalé, après 19h00, les parents puis les personnes autorisées à venir chercher l'enfant seront contactées.

La responsable de l'accueil, notera dument les retards dans le registre prévu à cet effet, et demandera à la personne venue récupérer l'enfant de signer.

**A partir du 3<sup>ème</sup> retard constaté, une pénalité de 14€ sur appliquée.**

## Divers

Les enfants qui se rendent à l'école avec un moyen de transport (vélo, trottinette...) et qui fréquentent l'accueil périscolaire du soir ne pourront pas venir avec au centre, ils seront laissés à l'école.

Si les enfants se rendent à l'ATEJ (périscolaire du matin, mercredis loisirs, vacances...) en vélo ou autres, le centre social ne pourra pas être tenu responsable de tous vols ou dégâts éventuels.

## Tarifs et formules d'inscriptions périscolaire

PERISCOLAIRE	Matin (Inscription au trimestre)	Matin	Midi	Soir	Midi + Soir
T1	37.80 €	1.36 €	5.13 €	1.92 €	6.70 €
T2	47.25 €	1.57 €	7.35 €	4.10 €	10.86 €
T3	53.55 €	1.78 €	9.24 €	5.27 €	13.51 €
T4	58.80 €	1.99 €	9.93 €	7.46 €	16.19 €
T5	63.00 €	2.31 €	10.52 €	7.67 €	17.01 €
T6	68.25 €	2.52 €	11.13 €	7.88 €	18.06 €

## Tarifs et formules d'inscriptions mercredis loisirs

JOURNEES LOISIRS	Journée complète		Demi-journée Avec repas		Demi-journée sans repas	
	Tervillois	Non Tervillois	Tervillois	Non Tervillois	Tervillois	Non Tervillois
T1	16.72 €	19.06 €	14.11 €	15.82 €	9.00 €	10.81 €
T2	19.06 €	21.42 €	15.49 €	16.88 €	9.91 €	11.88 €
T3	22.06 €	24.96 €	15.90 €	17.95 €	10.27 €	12.41 €
T4	23.22 €	25.78 €	16.38 €	19.07 €	10.76 €	13.27 €
T5	24.71 €	27.64 €	17.76 €	20.56 €	11.66 €	14.33 €
T6	26.20 €	29.50 €	18.23 €	22.06 €	13.61 €	15.39 €

Quotient familial :

**T1** : entre 0 et 450

**T2** : entre 451 et 650

**T3** : entre 651 et 1050

**T4** : entre 1051 et 1600

**T5** : entre 1601 et 1900

**T6** : supérieur à 1900

## Paiement

Le coût de la fréquentation de l'accueil périscolaire sera facturé chaque fin de mois.

La facture vous sera adressée par mail entre le 1<sup>er</sup> et le 3 du mois suivant et devra être honorée au plus tard le 15 du mois.

Vous avez également la possibilité de régler par prélèvement automatique ou virement ce qui facilite les démarches administratives et vous évite les éventuels oublis.

Les prélèvements se font le 10 du mois. Il vous appartient de veiller à l'approvisionnement de votre compte bancaire.

**Tout rejet signalé par votre banque à notre centre entraînera une facturation du mois concerné, majorée des frais bancaires ainsi que des frais administratifs de 10 €.**

# CENTRES AERES

## AUCUN ACCUEIL PENDANT LES VACANCES DE NOËL

### Horaires de fonctionnement

Du lundi au vendredi de 07h30 à 18h30  
L'accueil des enfants se fait de 07h30 à 09h00

### Inscriptions ou modifications :

La prise en charge des enfants se fait à la JOURNEE, ou à la SEMAINE.

Toute absence en cas de maladie de l'enfant, sera reportée ou remboursée sur présentation d'un certificat médical sous 48 heures.

Toute inscription ou modification devra être faite **au moins 15 jours ouvrables à l'avance en période estivale et 4 jours pour les petites vacances.**

Les enfants doivent être impérativement récupérés à **18h 30**. A partir du 3<sup>ème</sup> retard, **une pénalité de 14€ sera appliquée.**

## TARIFS DES PETITES ET GRANDES VACANCES (Février – Avril - Juillet – Août – Octobre)

Centre Aéré Petites Vacances	Journée		Semaine	
	Tervillois	Non Tervillois	Tervillois	Non Tervillois
T1	16.72 €	20.00 €	78.94 €	95.14 €
T2	19.06 €	22.48 €	90.66 €	106.83 €
T3	22.06 €	25.83 €	103.50 €	120.71 €
T4	23.67 €	27.05 €	111.77 €	127.09 €
T5	25.20 €	29.01 €	118.95 €	135.60 €
T6	25.77 €	29.72 €	121.89 €	138.95 €

Un supplément peut vous être demandé sous certaines conditions lors des grandes sorties  
(renseignements à l'accueil)

La CAF octroie une aide financière dans le cadre des accueils de loisirs. Les tarifs présentés ne prennent pas en compte cette aide, elle vous sera déduite sous conditions.

Quotient familial :

- T1** : entre 0 et 450
- T2** : entre 451 et 650
- T3** : entre 651 et 1050
- T4** : entre 1051 et 1600
- T5** : entre 1601 et 1900
- T6** : supérieur à 1901

**L'inscription ne sera valide que lorsque le règlement sera fait, celui-ci doit se faire le jour de l'inscription par chèque, espèces ou virement.**

Nous acceptons les bon CAF, les aides CE, CESU, chèques ANCV. Possibilité de virement.